L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 MARS 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE

Journal quotidien, une année d'avance........$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance........$6

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit, une semaine avant l'expiration.

ANNONCES—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'Abeille, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat
ROBT. C. NICHOLAS, Secrétaire d'Etat

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas—Le beau steamboat BATES VILLE, capitaine Gaspard Ratier, partira pour le port ci-dessus et les lieux intermédiaires, mercredi [illegible] du courant, à 5 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
17 mars DARBY & TREMOULET, 21 Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR BAYOU-SARA.
ARRANGEMENTS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.
—Le beau steamer BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, fera à l'avenir, à dater du [illegible] de ce mois, deux trajets par semaine, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures du matin. A son retour il partira du Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 11 heures du matin.
La BELLE CREOLE ira jusqu'à Tunica dans son voyage dans ces ports.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
7 mars OMER LAUVE, 19, Toulouse.

BATEAU DE LA MALLE ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BAYOU SARA.
ARRANGEMENT POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ.
BATEAU A VAPEUR CLINTON. Capt. BAIRD.
Conformément au contrat passé pour cette route, à dater du 1er mars le bateau à vapeur CLINTON, partira de la Nouvelle Orléans les dimanches et mercredis, à 10 heures A. M. [illegible] et opérera son retour du Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M. [illegible]
Le public peut compter que le Clinton continuera son service pendant tout l'été, et le capitaine Baird soignera la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY
N. B. Le nouveau bateau, le Clinton ira jusqu'au Fort Adams, [illegible]

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
Le steamer FAME, capitaine A. Dugas, [illegible] partira pendant toute la saison pour [illegible] Nouvelle-Orléans tous les lundis [illegible] heures. Thibodeaux tous les samedis après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à
BRAUD & LANDRY, 14 Bienville.

Nouveaux arrangements pris par le bateau à vapeur HELEN.
DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jordan Martin, partira tous les samedis à 10 heures, arrivant à la [illegible] Balize et partant de la Balize le dimanche [illegible] à la Nouvelle Orléans tous les [illegible]
POUR LA POINTE A LA HACHE. Partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis à 8 heures du matin pour la [illegible]
Par ce nouvel arrangement, les passages allant à la B[alize] [illegible]
Les [illegible] de la marche de l'HELEN, [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
ROBERT MURPHY, 62, Vieille Levée.
22 nov

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE.
POUR LA BALISE Le steamer WAVE, capt. J. C. Northup, partira positivement de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures A. M. [illegible]
[illegible]
JACQUES LAROSE, 7, Vieille Levée.

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée [illegible]
[illegible]
ROBERT MURPHY, No. 62, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Ligne de la Nouvelle Orléans. Le navire paquebot [illegible] capt. Johnston, est en chargement et partira [illegible]
JAMES E. WOODRUFF, 80 Camp.

POUR NEW-YORK—Partant jeudi sur [illegible] Le navire paquebot CHARLEMAGNE, capitaine E. Pickard, partira comme ci-dessus. [illegible]
J. W. STANTON & Co.
11 mars Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot WABASH, capitaine Cornell, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou leur équivalent, ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.
11 mars Encoig. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne de Louisiane et New-York. Le navire paquebot LOUIS VIANA, capitaine Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à
JAMES E. WOODRUFF, 80 Camp.
10 mars

POUR NEW-YORK—Le brick CAPITOL, capitaine Smalley, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à
23 jan RICKER & PEARSON, 62 Camp.

POUR BOSTON—Le navire DUCALION, capitaine Allen partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 mars L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BOSTON—Le navire DALMATIA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
17 mars 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire PHARSALIA, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
17 mars 93 Commune.

POUR PHILADELPHIE—Le brick PRAIRIE, capitaine Harman, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
17 mars L. H. GALE, 93 Commune.

POUR SAVANNAH—Le beau brick COLUMBIA, capitaine Barbes, est actuellement en chargement, et ayant la plus forte partie de son fret engagé, il partira sous peu. S'adresser à bord au Picayune Tier d'en bas, ou à
WOOD & SIMMONS,
9 mars 90, Magasins.

POUR PHILADELPHIE—Le brick PRAIRIE, capitaine Harman, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
7 mars 93 Commune.

POUR VERA-CRUZ—La barque française AJAX, capitaine Compayre, partira le 15 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le marché à la viande, ou à
13 mars SCHMIDT & Co, 88, Bienville.

POUR LONDRES—Le navire fin voilier HENRY, capitaine Noyes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 mars L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Partant samedi 21 courant—Le navire fin marcheur LEONIDAS, capitaine Snow, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, [illegible] s'adresser à bord en face du [illegible] 3me municipalité, ou à
17 mars L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le paquebot français bien connu ANDELLE, capitaine Guignot, partira du 5 au 10 avril. Pour balance de fret ou pour passage, ayant de superbes aménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Marigny ou à
13 mars—10 J. H. EIMER, 35, Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de 1ère classe, paquebot régulier QUEEN VICTORIA, capitaine Chas. A. Ranlett, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
20 mars No. 7, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier LEONIDAS, capt Snow, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
6m L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HARVE—Le navire (AI) fin voilier, ROCHESTER, capt. Peabody, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
L H GALE,
2 mars 93, Commune.

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales au comptant, sur des consignations de sucre, mélasses, coton, etc., faites à A. et R. Buchanan, à Louisville, e ou Agnew & Buchanan, à St. Louis.
GEO. & ROBERT BUCHANAN & Co,
20 déc 64 Tchoupitoulas.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. [illegible], Nlle. Orléans.
21 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

L. M. RICHARDS, [illegible], No. 33, rue de la Douane. 18 nov

WILLIAM DAVIDSON [illegible] No. 31, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 29 nov

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 17 MARS 1846.

Un Bill, pourvoyant à la création de cinq Cours de district dans le premier district judiciaire qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard et Orléans, est soumis à la Législature. Ce bill, rapporté à la Chambre par M. Moïse, président du comité judiciaire, y a été adopté avec quelques amendements; l'un est un qui ne nous paraît en aucune façon sage ni politique. Le bill tel qu'il avait été rapporté, allouait à chaque juge un salaire de $4,500. Après un débat fort vif qui a duré deux jours, la Chambre a cru devoir réduire ce chiffre à $3500. A quelque point de vue que l'on considère cette réduction, on ne saurait y voir que le résultat déplorable d'un esprit de parcimonie mal entendue, qui ne craint pas de sacrifier le caractère et la position des juges au désir d'épargner au trésor le débours de quelques milliers de piastres.

Personne, que nous sachions, ne niera que le point le plus important pour arriver à un bon gouvernement, c'est une administration sage, impartiale et judicieuse de la justice. Cela est vrai dans toute espèce de gouvernement; cela est vrai surtout dans le système de la démocratie républicaine où le peuple lui-même fait les lois auxquelles il doit obéir. Pour assurer la fidèle et vigoureuse exécution de ces lois, la magistrature doit être composée de citoyens habiles, éclairés, pleins d'expérience et de probité. Elle doit être placée au-dessus de toute tentation, loin de toutes les influences de corruption. Elle doit jouir de l'indépendance la plus complète dans sa sphère d'action. Elle doit par conséquent recevoir une indemnité convenable, une indemnité qui ne soit pas indigne des hautes qualités qu'on réclame de ses membres. Or, nous le demandons à tout homme de bonne foi qui connaît un peu le barreau de la Nouvelle-Orléans, qui sait ce qu'un légiste habile peut gagner annuellement et quelles sont les charges qui pèsent sur l'homme obligé de tenir un rang honorable dans la société, un revenu annuel de trois mille cinq cents piastres est-il une assez forte rémunération pour que des jurisconsultes expérimentés se décident à quitter une clientelle lucrative pour le simple honneur de s'asseoir sur le siége du magistrat. La réponse sera certainement négative. On peut, nous le croyons, affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il n'est point dans le barreau de la Nlle. Orléans un seul avocat, remplissant les conditions nécessaires pour faire un bon juge, dont les bénéfices annuels ne dépassent de beaucoup la faible somme que l'économie législative consent à accorder aux membres de la magistrature, qui doivent réunir des qualités si éminentes pour bien accomplir leurs devoirs.

L'esprit sordide qui a présidé à cette loi, a surtout éclaté dans certains incidents de la discussion. Il a été démontré par exemple que, sous le système actuel, les juges du premier district judiciaire reçoivent ensemble $29,500 annuellement. Le chiffre proposé par le comité, c'est-à-dire $4,500 pour le salaire de chaque juge, réduisait cette somme à $22,500; c'était déjà une assez honnête économie. Pourtant dès le commencement de la discussion, on proposa d'abaisser ce chiffre de $500 et de fixer le salaire de chaque juge à $4,000. La dépense totale n'était plus alors que de $20,000, c'est-à-dire les deux tiers à peine de ce que l'on paie aujourd'hui. Le comité judiciaire déclara que c'était là la dernière limite à laquelle on put descendre; qu'avec un salaire de $4,000 on pourrait encore trouver des juges compétens, mais que si l'on croyait devoir aller plus bas, il ne répondait plus de rien. C'est en vain que l'on mit en avant les arguments les plus forts et les plus convainquants; c'est en vain que l'on représenta aux membres de la campagne que les juges de la ville ont nécessairement une tâche beaucoup plus lourde que ceux de la campagne; que durant huit mois de l'année ils sont obligés de siéger chaque jour; que les dépenses indispensables sont beaucoup plus considérables en ville que partout ailleurs; que, même en laissant le salaire à $4,000, l'Etat réalisait une économie de près de $10,000. Tout fut inutile. Il était décidé que la magistrature serait mise à la portion congrue; et le chiffre de $3,500 fut adopté. Certes l'Exécutif aura du bonheur, si, avec un aussi misérable appât à sa disposition, il parvient à décider des hommes intelligents et probes à abandonner les profits d'une bonne clientèle pour accepter une place dans la magistrature.

Nous croyons pouvoir annoncer que M. P. A. Rost a été confirmé hier par le Sénat comme juge de la Cour Suprême.

ÉLECTION DU TROISIÈME DISTRICT.

M. A. C. Bullitt a été élu hier presque sans opposition représentant du troisième district. Nous félicitons sincèrement les whigs de ce district sur un pareil résultat: il était impossible de choisir un représentant plus habile, plus intelligent et plus digne. Nous sommes convaincus que les collègues de M. Bullitt, quelle que soit leur opinion, le verront rentrer à la Chambre avec une véritable satisfaction.

Dans le premier ward, M. Bullitt a obtenu 341 voix, 10 voix perdues; dans le second, 140 voix, 15 perdues; dans le quatrième, 93 voix, 9 perdues.
Total........571 voix.

ÉLECTION CONTESTÉE DE ST LANDRY.

On peut espérer maintenant que pleine justice sera rendue aux trois représentans whigs qui, par l'abus de pouvoir le plus extraordinaire de la part des commissaires d'élection à St. Landry, avaient été déclarés battus à l'élection de janvier, en présence d'une majorité de près de trois cents voix en leur faveur. Le comité d'élections a fait hier à la Chambre un rapport unanime qui propose l'exclusion des membres siégeants et l'admission de leurs adversaires. Le rapport sera discuté aujourd'hui, et nous ne doutons pas un instant que MM. Bordelon, Rogers et Campbell ne soient mis en possession de leurs siéges.

Le Christ en ivoire.—Cette œuvre exquise continue à attirer la foule; cela prouve que notre population n'est pas insensible aux productions de l'art.

Le Daguéréotype a reproduit d'une façon fort heureuse cette statue; et l'on en trouve quelques exemplaires à l'exposition.

Théatre d'Orléans.
BENEFICE DE Mlle. MARIA.

Ce soir fête à la salle d'Orléans. La Reine du drame, de la comédie et du vaudeville y prend sont bénéfice. Et elle offre pour cette solennité le spectacle le plus attrayant qu'on puisse imaginer. Un drame fort intéressant, *Les jours gras sous Charles IX*, une piquante comédie anecdotique, *Une Dame de l'Empire*, donneront à la bénéficiaire l'occasion de montrer son talent sous ses deux faces les plus originales. Ajoutez un vaudeville nouveau, la *Dot d'Auvergne*, une magnifique ouverture de *Ries*, l'élève de Beethoven et un intermède musical où figurent les premiers sujets du chant; voilà certes plus qu'il n'en faut pour satisfaire les plus exigeans. Mlle *Maria* peut être sure d'une belle chambrée, ou bien nous ne savons plus ce qu'il faut faire pour attirer le public.

TEXAS ET MEXIQUE.

Le navire à vapeur *Alabama*, arrivé hier dans notre port, nous a apporté des journaux de Galveston jusques et y compris le 13 courant. Ils ajoutent peu de chose aux nouvelles précédentes.

Les bruits qui viennent de Corpus Christi au sujet des mouvements des Mexicains sont assez abondants; mais ils nous semblent mériter peu de créance. On disait que le général Ampudia avait été nommé commandant en chef de l'armée Mexicaine du Nord et se dirigeait à marches forcées de St-Louis de Potosi sur le Rio-Grande où on l'attendait le 1er. mars. On disait aussi que le général Lavega avait quitté Monterey pour se rendre à Comargo avec 2000 hommes et qu'il rejoindrait Canalès aux lacs Salés; On ajoutait que le but, en prenant position sur la rive septentrionale du Rio-Grande, était tout simplement de faire acte de première possession afin de favoriser les négociations ultérieures, et que les Mexicains se retireront devant l'armée Américaine à la première démonstration. D'autres au contraire croient que l'approche des généraux Ampudia et Lavega indiquent la résolution de disputer le terrain pied à pied.

Un bâtiment en détresse arrivé de Matamoros à Galveston, a rapporté que M. Satchell, consul américain dans la première de ces villes, avait été emprisonné par les autorités Mexicaines pour avoir correspondu avec le général Taylor. La chose est douteuse.

Depuis quelques jours, le bruit court à Washington que les affaires en litige avec l'Angleterre prennent une tournure pacifique. Ce qui paraît positif maintenant, c'est que M. Calhoun a eu une longue entrevue avec M. Polk à ce sujet, à la suite de laquelle celui-ci l'a assuré qu'il y avait murement réfléchi et qu'il n'était pas éloigné de renouer les négociations.

On ajoute *qu'il a été* en effet *décidé, dans un conseil de cabinet*, qu'on ferait une nouvelle proposition à la Grande-Bretagne, sur la base du 49e degré.

D'un autre côté le journal officiel, l'*Union*, dit qu'il n'est pas probable que le gouvernement américain fasse de nouvelles propositions; mais qu'il en attendra du gouvernement anglais. D'ailleurs, il ne nie point l'entrevue de M. Calhoun avec le président, et il ajoute même que "le président est toujours disposé à résoudre pacifiquement et à l'amiable la question qui divise les deux pays."

Ainsi, il est permis d'espérer, maintenant, une solution pacifique de la question de l'Orégon.

Chronicle Locale.

Conseil de la première municipalité.—Un message du maire annonce que les banquettes dans le district compris entre les rues de Canal, Carondelet, du Bassin, du Canal et Claiborne sont en très mauvais état. Sur motion de M. Hegan, le voyer est chargé de prévenir les propriétaires qu'ils aient à faire les réparations convenables dans les quinze jours, [illegible]

[illegible]

Canal, au coin de la rue Dauphine.—Accordé. L'édifice devra être commencé dans trois mois et fini dans un an.

M. Bénit présente une résolution chargeant le maire de faire annoncer dans deux journaux l'élection municipale.—Le Conseil choisit ensuite comme inspecteurs et secrétaire d'élection, savoir: Premier district, John Winthrop et G. Cruzat, inspecteurs. Charles S. Lee, secrétaire; second district, J. B. Marks et Jules David, inspecteurs, Armand Pellerin, secrétaire; troisième district, Paulin Blanque et E. Sourdis, inspecteurs, A. Déjean, secrétaire; quatrième district, W. E. Murphy et T. Montreuil, inspecteurs, Victor Séré, secrétaire; cinquième district, Victor Wiltz et Emile Rabouin, inspecteurs, William Andry, secrétaire.

RAPPORT OFFICIEL
DES DEBATS DU SENAT DE LA LOUISIANE.
Lundi, 16 mars 1846.

M. Nicholas réclame la prise en considération de la résolution de la Chambre fixant au mardi 17 mars, l'élection d'un imprimeur d'Etat.

M. Brashear espère que l'on ne s'occupera de la résolution que lorsque la Chambre se sera prononcée sur la validité de l'élection des membres des Opelousas. L'imprimeur d'Etat est un fonctionnaire important, et il n'est que juste d'attendre, pour procéder à son élection, que les deux Chambres soient parfaitement organisées, que toutes les paroisses y soient convenablement représentées. On conteste l'élection d'un honorable membre du Sénat et de trois membres de l'autre Chambre. Il est temps que nous nous prononcions sur ce sujet.

M. Porter remarque que comme rapporteur du comité des élections, il croit de son devoir d'annoncer que ce comité a scrupuleusement examiné les titres du membre dont l'élection est contestée, et qu'il se hâtera de faire son rapport. Il le fera peut-être demain, quoique les documens qu'il lui a fallu examiner soient très volumineux. Le comité n'a pu obtenir que tout récemment les preuves dont il avait besoin: on ne peut donc pas l'accuser de lenteur ou de négligence. Le comité de l'autre Chambre n'a pas encore fait de rapport. A supposer même que le rapport soit présenté demain au Sénat, il s'élèvera indubitablement un débat et l'on ne pourra pas prendre de décision avant plusieurs jours. Je ne vois pas de raison, continue M. Porter, pour différer l'élection de l'imprimeur. Il n'y a dans cette enceinte qu'un seul sénateur dont l'élection soit contestée.

M. Breshear observe que si dans le Sénat il n'y a qu'un membre dont l'élection soit contestée, il y en a trois, à la Chambre, qui se trouvent dans la même situation, ce qui fait en réalité un déplacement de huit voix pour les deux Chambres reunies. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas nier que la minorité ne réclame une chose parfaitement juste à tous égards, lorsqu'elle désire que la législature se prononce sur ces élections contestées avant de passer outre à la nomination d'un imprimeur d'Etat. Il proposera de renvoyer l'élection à vendredi prochain.

M. Marks espère que l'ajournement de l'élection ne prévaudra pas. Il y a déjà plus d'un mois que la législature siége, et quoique nous ayons une majorité incontestable de vingt voix nous avons permis que, pendant tout ce temps, un imprimeur whig fit la besogne de la législature. Cet imprimeur réclamera le prix qu'il voudra; il a fait un tiers de l'ouvrage, et pour ce tiers il demandera peut-être plus que l'imprimeur d'Etat pour la moitie. La majorité s'est conduite, dans cette circonstance, avec une générosité dont la minorité devrait lui tenir compte. Nos adversaires n'ont jamais été aussi généreux avec nous.

Mais, nous dit-on, les whigs n'ont pas rallié toutes leurs forces à la législature. Tant pis. Est-ce notre faute, d'ailleurs! Le parti démocratique s'est montré suffisamment charitable. S'il arrivait que trois ou quatre membres mourussent, on nous demanderait peut-être de différer l'élection de l'imprimeur jusqu'à ce que ces membres fussent remplacés. La demande se renouvellerait jusqu'à ce que la minorité arriverait par hasard à obtenir l'ascendant. Si tel est le but que l'on se propose, je n'hésite pas à dire que je m'opposerai à l'ajournement que l'on sollicite. Nous devons profiter des circonstances, et élire un imprimeur démocratique. Le peuple attend cela de nous. On a été surpris de voir cette élection ajournée pour permettre à un imprimeur whig de gagner un dollar par cent mots, lorsqu'on s'attendait à voir un imprimeur démocrate faire le même travail à raison d'un dollar par mille m.

M. Kenner observe que son intention était de voter silencieusement, mais les réflexions que vient de faire le Sénateur de Féliciana le forcent de prendre la parole. Ces réflexions exigent qu'on y réponde. Cet honorable Sénateur se plaint de ce qu'un imprimeur démocrate n'ait pas encore été élu, et il en accuse le parti whig. Voyons un peu si l'accusation est fondée. Une résolution a été tout d'abord présentée pour procéder sur-le-champ à l'élection d'un imprimeur. Le Sénateur de Natchitoches qui est démocrate, et aussi bon démocrate que le membre de Féliciana, croit qu'il serait convenable, par des raisons d'économie, d'arrêter une base pour la rétribution de l'imprimeur, et il propose en conséquence de nommer un comité réuni des deux chambres pour préparer un rapport sur ce sujet. Sa proposition est acceptée. Deux sénateurs et trois représentans composent le comité. Je suis porté à croire, d'après les deux membres désignés par le Président du Sénat, que le comité avait une majorité démocratique. On ne peut donc pas reprocher aux whigs d'être la cause de toutes les lenteurs dont on se plaint. Les démocrates qui ont, dans les deux chambres, une si forte majorité, devraient s'abstenir d'adresser des reproches à leurs adversaires. Mais le préopinant va plus loin. Non content de désapprouver le chiffre auquel le comité propose de fixer la rétribution de l'imprimeur, il exprime le regret de voir l'Etat obligé de payer les imprimeurs actuels un dollar par cent mots. Je ferai d'abord observer que l'honorable Sénateur de Féliciana a voté pour le bill rapporté par le comité; et quant à sa dernière assertion, je vais prendre la liberté de rétablir les faits. Le contrat qui donne à l'*Abeille* un dollar par cent mots, a été passé en vertu d'une loi qui concerne uniquement les annonces judiciaires de la paroisse d'Orléans, et n'a rien à faire avec l'impression des documens publics de l'Etat. La publication des annonces est adjugée au plus bas et dernier enchérisseur. L'année dernière les annonces étaient publiées à raison de deux *cents* les cent mots. Cette année, l'offre la moins élevée a été de $1 par cent mots, et l'*Abeille* qui l'avait faite a obtenu l'adjudication.

Le bill que le Sénat a déjà voté règle le prix de l'impression, et si ce bill devient loi, l'*Abeille* sera payée au même taux que l'imprimeur d'Etat que nous devons élire. Elle n'obtiendra rien de plus. Ce ne sera que justice, car il ne serait pas convenable de faire une distinction entre l'ancien et le nouvel imprimeur.

Je voterai, continue M. Kenner, pour la motion du sénateur de Ste Marie (M. Brashear), parce que je désire que la rétribution de l'imprimeur d'Etat soit préalablement réglée. Il importe que nos conditions soient connues à l'avance, afin que les imprimeurs puissent librement les accepter ou les refuser. Le bill concernant l'imprimeur d'Etat est actuellement devant la Chambre. Aussitôt qu'elle sera votée, nous pourrons procéder à l'élection

M. Marks remercie le membre d'Ascension (M. Kenner) des explications qu'il vient de donner. Tout ce qu'a dit cet honorable sénateur, est strictement vrai. C'est moi, ajoute M. Marks, qui ai présenté une résolution pour procéder immédiatement à l'élection de l'imprimeur d'Etat. Le sénateur de Natchitoches (M. Taylor) a proposé alors de nommer un comité pour préparer un bill concernant l'imprimeur et sa rétribution. Je me suis opposé à cette résolution, et lorsque le comité a présenté son bill, je l'ai combattu; mais convaincu enfin que le Sénat n'en voterait pas d'autre, j'ai cessé mon opposition. Je désirais avant tout que l'on élit une bonne fois l'imprimeur public. Je puis me tromper sur l'intention des imprimeurs qui font actuellement le travail de la Législature, mais j'ai entendu dire qu'ils se proposaient de réclamer une piastre par cent mots pour tout ce qu'ils ont fait jusqu'à ce moment. Je suis cependant heureux d'entendre l'honorable sénateur d'Ascension déclarer qu'il se *refuserait* à faire droit à cette exigence des éditeurs de l'*Abeille*.

Mon intention n'est pas d'adresser aucun reproche au parti whig. Ils n'ont rien fait, soit dans cette session, soit dans les précédentes, qui autorisât un blâme. Mais quelque honnêtes et patriotes que soient les whigs, les démocrates n'en sont pas moins tenus d'agir de manière à satisfaire le peuple. Ils seraient dignes de blâme, s'ils ajournaient plus longtemps l'élection de l'imprimeur d'Etat. Leur devoir est de patroniser les journaux démocratiques de préférence aux feuilles whigs. Je ne fais aucun reproche aux whigs, mais je répète que les démocrates auraient tort de ne pas procéder immédiatement à l'élection de l'imprimeur.

L'ajournement de l'élection à vendredi prochain, est mise aux voix et rejeté.

La résolution est adoptée.

M. Dial introduit une résolution enjoignant au comité de finances de présenter un bill pour régler toute contestation sur l'élection d'un officier de paroisse. La résolution est adoptée.

M. Allen introduit un acte pour venir en aide à P. M. Darcy, ex-shérif de la paroisse Terrebonne, ainsi qu'à ses cautions. Référé au comité des réclamations.

Le Sénat siége à huis-clos, et, à la réouverture des portes, s'ajourne.

Chambre—16 mars.—Des citoyens des Rapides, de St Landry et des Avoyelles demandent la formation d'une nouvelle paroisse.—Renvoyé à un comité.

Des citoyens de la Pointe Coupée demandent la réparation d'une route allant du Mississipi aux Opelousas.—Renvoyé au comité des améliorations.

M. Fortier présente une pétition des planteurs de Jefferson, d'Orléans et St. Bernard, se plaignant que l'espace qui leur est alloué pour amarrer leurs bateaux est insuffisant.—Renvoyé à un comité spécial.

M. Farrar présente une résolution chargeant le comité d'élections de présenter un bill relatif à la manière d'acquérir la résidence nécessaire pour voter dans l'Etat.

On adopte une résolution nommant un comité spécial pour faire l'inventaire du collége de Jefferson.

M. Aubert présente une résolution chargeant l'ingénieur d'examiner le Bayou Bœuf et voir s'il ne conviendrait pas d'en faciliter la navigation. Adopté.

M. Tuomey, au nom du comité des élections, présente un rapport sur l'élection contestée des Opelousas et conclut à admettre MM. Bordelon, Campbell, et Rogers (les candidats whigs) en place de MM. Gantt, Culhom et Callaham.

M. Pilié demande l'adoption du rapport.

M. Lyons demande que ce rapport soit déposé pour qu'il soit imprimé et examiné.

M. Farrar dit que le rapport est très simple, que le comité a conclu à l'unanimité, et que la Chambre peut aussi bien s'en occuper de suite.

M. Conrad dit que pour examiner le témoignage de cette élection, il faudrait beaucoup de temps; que l'on avait agi sommairement dans l'affaire de [illegible] et Locke, bien que le témoignage ne fut pas [illegible] et qu'il y avait par conséquent double [illegible] agir ainsi maintenant. Les membres [illegible] présentent certainement point la paroisse de St Landry.

M. Ogden pense que plus on [illegible] témoignage, plus on se convaincra de la légitimité des [illegible]

[illegible]

Après une assez longue discussion, on renvoie pour être discuté mercredi prochain, le bill égalisant la représentation municipale de la ville.

Le bill amendant la charte de la Banque du Canal, est renvoyé à mardi de la semaine prochaine.

On adopte le bill adoptant la réclamation de MM. Exnicios et Baudier.

L'adoption définitive de la résolution relative aux indemnitaires des spoliations françaises est renvoyée à demain.

On renvoie également à demain la discussion des résolutions sur l'Orégon.

La Chambre adopte, avec quelques amendemens, la résolution du Sénat priant nos délégués au Congrès d'obtenir une allocation pour l'érection d'un phare à l'embouchure du Bayou Bonfouca.

La Chambre adopte, sur motion de M. Tuomey, l'acte relatif à l'évaluation des propriétés dans la ville de Natchitoches.

La Chambre discute le bill créant un nouveau notaire à Jefferson, et s'ajourne avant d'en venir à une conclusion.

On écrit de Charleston qu'un navire, nommé *Panther*, a été saisi sur la côte d'Afrique sous la prévention d'avoir fait la traite des esclaves. *Le Panther* arrivait presque en même temps à Charleston. On saura donc bientôt à quoi s'en tenir

La législature de New-York vient de décider que les travaux d'impression seraient donnés au rabais. Sous l'ancienne loi, l'imprimeur de l'Etat de New-York avait une place fort lucrative.

Les élections municipales dans l'Etat de New York paraissent tourner favorablement pour les démocrates whigs.

Les élections du New Hampshire ont eu lieu le 10 de ce mois. A en juger par le ton des journaux, elles ont du être fort chaudes. Les locofocos avaient deux tickets. L'on pense, par suite, qu'il n'y aura pas de choix, attendu qu'il faut la majorité absolue pour élire.

Le gouverneur Smith de la Virginie, a reculé l'exécution de Hunter Hill, l'assassin du major Smith, jusqu'au 7 février 1847. On assure de plus que le gouverneur a avoué avoir pris la détermination de ne pas permettre une seule exécution à mort pendant qu'il sera en fonctions.

Suivant le Baltimore Patriot du 7, il est question d'un autre duel qui devait avoir lieu entre deux jeunes gens, M. Harvey Hopkins, de Philadelphie, et M. Phenix de Baltimore.

Chine.—Par le navire Hougua, capitaine Palmer, arrivé le 6 à New York, nous avons reçu des nouvelles de Macao jusqu'au 2 décembre. Rien de nouveau. Il y avait échange de civilités entre le gouverneur anglais Davis, à Hong Kong, et les autorités chinoises.

NOUVELLE & MERVEILLEUSE DECOUVERTE.

EAU du Docteur Brocchieri, chimiste Napolitain. Cette eau est une des plus précieuses découvertes modernes. D'après les attestations des médecins les plus distingués de Paris, et d'après celle d'une commission nommée par la Société Royale de Médecine, il est prouvé que toute hémorragie causée par une blessure, quelle grave qu'elle soit, est arrêtée instantanément et d'une manière efficace, par l'emploi de l'Eau Brocchieri. Des expériences faites dans diverses villes d'Amérique, et surtout à New-York, n'ont fait que rendre plus évidentes les vertus hémostatiques de cette eau.

Il est également constaté qu'elle est un remède souverain, extérieurement pour les coupures, ulcération de toute nature, varices et en général pour toutes les maladies de la peau et dans l'art vétérinaire contre la morve des chevaux. Intérieurement dans les hémorragies nasales et les cancers de la matrice, les affections scorbutiques et vénériennes, brûlures, &c.

Chaque flacon contenant l'Eau Brocchieri, porte incrusté dans le verre le nom et l'adresse de ce chimiste, et chaque flacon est accompagné d'un imprimé indiquant en français et en anglais la manière de l'employer

Dépôt général de l'eau Brocchieri, chez E. Lavenere, pharmacien, encoignure Casacalvo et Français 3e municipalité, un second est établi chez Andreaux, phar., encoignure Royale et St. Louis, ancienne pharmacie Delpeuch. 13m

Nous appelons l'attention des habitants sur un Français qui, depuis un an, professent l'étude de sa langue à l'Académie des Jeunes Demoiselles de Plaquemines (Iberville), et qui, par suite de la mort de la directrice de cet établissement, se trouve aujourd'hui sans emploi. Il est vivement recommandé par des personnes de la plus honorable distinction.

S'adresser à la Nouvelle-Orléans, chez M. G. Mason, Passage de la Bourse, No. 3, et à Plaquemine, Iberville, Hôtel des Planteurs, chez M. Bissell. 14m—6

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Lundi soir, 16 mars 1846.

Il y a eu une demande active pour le coton aujourd'hui; et les ventes se sont montées à 10,000 balles à une hausse de ¼ cent par livre. La qualité strictement moyenne vaut 8 cents, et la bonne moyenne 8¼ cents la livre.

Le change est ferme et en bonne demande. Nous cotons les sterlings 6½ @ 7 pour cent de prime; les francs 5 35 @ 5 37½, New-York à soixante jours 2½ @ 2¾ pour cent d'escompte, checks à vue ⅜ @ ½ pour cent d'escompte.

Le fret est rare, principalement pour les ports du Nord.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS

Navire à vapeur Galveston, Wright, Galveston, Hawthorn & Woods
Navire Monongahela, Julius, New York, J H Ashbridge
Barque Rio Grande, Cousins, New York, Creevy, Churchman & co
Barque Condor, Tickob, New York, R F Dyson
Brick Emblem, Bonker, Savannah, C Bedford
Goel Southerner, Baker, Charleston, Andrews & Creevy

ARRIVÉS

Navire à vapeur Alabama, Windle, de Galveston
Brick Swan, Bray, d'Aransas.
Goel Ticonic, Deckman, de Matagorda
Goel Mary, Brown, de Matagorda
Transport des E U Gen Worth, Atwell, d'Aransas
Goel Solomon Rosevelt, d'Aransas par Galveston
Goel Gertrude, d'Aransas
Steamers Mazeppa, Shannon, de Cincinnati,
Monarch, Payne, de Memphis
Mentoria, Boardman, de la rivière aux Perles
Talleyrand, Dufield, de Nashville
Geo Washington, Carrell, de Cincinnati
Fashion, Fullerton, de Mobile
Magnolia, Thomasson, de Vicksburg
Iowa, Morehouse, de St Louis
Diadem, Rogers, de Cincinnati
Glencoe, Montgomery, de Louisville
Rainbow, Belleck, de Bayou Sara
Fame, Dugas, de Field's Mills
Enterprise, Jackson, de la rivière Yazoo
Music, Streck, de Lafourche
Helen, Martin, de la Balize
Wave, Northup, de la Balize

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

DE LIVERPOOL.		D'AMERIQUE
Caledonia, Lott	4 mars	1 avril

DATES.

New York	mars 7	Liverpool	fev 7
Washington	mars 8	Havre	jan 31
Charleston	mars 10	Mexique	jan 23
Texas	mars 13	Havane	mars 6

Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque anglaise FRINK, ne seront responsables d'aucune dette que pourra contracter l'équipage du dit navire.
MURE & BARBER,
17 mars Encoignure Royale & Canal

Le CLINTON, pour le Bayou Sara et Fort Adams, porteur de la malle des Etats-Unis, arrivera aujourd'hui et repartira mercredi, à 10 heures A. M.
17 mars W H AVERY

LES TROIS MOUSQUETAIRES,
PAR ALEX. DUMAS.

EDITION illustrée, beau format. On souscrit à la librairie de Vor. Hébert, 149, rue de Chartres.
Prix de l'ouvrage complet bien relié $4
Payables d'avance.
N. B. L'ouvrage sera illustré par les premiers artistes de Paris. 17 mars

F. T. BOURNON, Chirurgien Dentiste, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

ON DEMANDE, rue de la Douane No. 98, un bon domestique de maison bien recommandé. Un nègre ou un mulâtre d'un certain âge serait préféré. 17 mars

M. L. DUPERRON devant s'absenter sous peu, pour quelques mois de la Nouvelle-Orléans, prévient les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire contre son magasin, connu sous le nom de la Reine de Chypre, situé à l'encoignure des rues St. Pierre et Bourbon, de se présenter chez lui sous le délai de dix jours, et prie en même temps les personnes qui lui doivent de venir solder leurs comptes.

Pendant son absence, M. P. Ibos sera chargé de sa procuration, et son agent. 17 mars

DIVERS.—4 barils Caisse; 15 caisses vin du Rhin, 1 caisse moutarde française; noir animal en poudre, 5 barils vieux cognac 1810 et 1825, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99, rue de la Douane.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux, feutres, noirs et gris, castor et chapeaux de soie, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99 rue de la Douane

SARDINES, PETITS POIS—25 caisses sardines à l'huile et boîtes et demi boîtes, 5 caisses petits pois, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD,
17 mars—15 99 rue de la Douane

A VENDRE—143 tonneaux sel, gros et fin, arrivés par le navire Venilia, de Liverpool, à vendre par
MURE & BARBER,
17 mars Enc. Royale et Canal

CAPE fin vert de la Havane—En débarquement du brick Hope Howes, et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
17 m 34, Vieille Levée

CIGARES—Regalias et Millars, différentes marques, en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
17 m 34, Vieille Levée

PRUNES—En paubane de 12 à la caisse et en boites transparentes, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
17 mars 34, Vieille Levée.

POST NOTES et coupons de la Banque des Citoyens à vendre par
WYLIE & EGANA,
17 mars 36, Bienville

VINS—[illegible] demi-pipes, quarts et octaves, Oporto, Sherry, Madère, Sicile, Malaga, St. Lucar, Marsala, Pique &c. Aussi: Champagne de qualités, à vendre par
ROBERTS & HALL,
17 mars 75 Magasins

LIQUEURS ET IMITATION—100 colis eau de vie de Bordeaux, rhum de la Jamaïque, genièvre allemand en bouteilles, pipes, demi, quarts, et huitièmes de pipes, à vendre par
ROBERTS & HALL,
17 mars 75 Magasins

LIQUEURS DU PAYS—300 barils Eau-de-Vie, Genièvre, Alcohol, et Esprit neutre, des preuves différentes, à vendre par
ROBERTS & HALL,
17 mars 75, Magasins.

RIZ—100 tierçons excellent riz, en débarquement du brick Hartley, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 90 Magasins
17 mars

JAMBONS—16 boucauts plats-côtés, 5 boucauts épaules, et 14 barils jambons gras, en débarquement du steamer Iowa, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
17 mars 90 Magasins

BILLETS de la Banque des Améliorations, à vendre ou [illegible]
[illegible] & TURPIN, 11 rue Royale

[illegible]

A VENDRE une petite bibliothèque composée principalement des ouvrages suivants
Histoire de la nouvelle France, par Charlevoix, 3 vol. in 4o, avec cartes, 1744.
Voyage en Louisiane du Père Laval, 1 vol. in 4o.
Journal Historique du dernier voyage de M. de la Salle en Louisiane, par Joutel, avec carte, 1 vol. 1713.
Mémoires Historiques sur la Louisiane, Dumond, 2 vol. 1753.
Histoire de la Floride, par l'Inca Garcellaso de la Vega, 1 vol.
Relations de la Louisiane par l'Hennepin et autres, 1720.
Histoire de la Louisiane, par le Lepage DuPratz, 3 vol. 1758.
Ensayo Cronologico para la historia general de la Florida (sommaire de l'Histoire de l'Amérique du Nord) por D. Gabriel de Cardenas y Bano, Madrid, 1723, in folio.
Histoire du traité de paix de Ryswick, manuscrit;
Voyage en Louisiane par Bossu, 2 vol. 1809 et 76,
Voyage en Louisiane par Robin, 1807, 3 vol.,
Vue des provinces de la Louisiane, 1803, 1 vol.;
Voyage dans les deux Louisianes par Perrin Dulac, 1805;
Voyage à la Louisiane par Baudry des Lozieres, 3 vol. 1802 et 1803.
Itinéraire des français en Louisiane, par Dubroca, 1802;
Voyage à l'Ouest des Alléghanys, 1804, par Michaux;
Voyage dans l'Amérique Sept., par Chartellux, 1780 & 82,
Recherches Historiques sur les Etats Unis, et Observations sur la Virginie par Jefferson, 1788, 5 vol.,
Barbé Marbois, Histoire de la Louisiane, et du traité de cession.
Histoire des Etats Unis, par Arnold Sheffe.
Aventures de Robert Chevalier de Beauchêne dans la Nouvelle France, 1785, 3 v.
Thierry, Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands, Lettres sur l'Histoire de France et dix ans d'études historiques,
Mignet, Histoire de la Révolution française
Muller, Histoire Universelle,
Segur, Histoire Universelle, Millot, do;
Mezeray, Histoire de France, 4 vol. 4o.
Robertson, Histoire de l'Amérique,
Thibodeau, Histoire du Consulat et de l'Empire,
Laborde, Itinéraire en Espagne,
Guizot, Essai sur l'Histoire de France, et Histoire de la Civilisation,
De Pradt, Mémoires sur l'Espagne,
Laujon, Expédition de St Domingue,
Tissot, Histoire des Guerres de la Révolution;
Jean Froissart, Chroniques sur l'Histoire de France,
C. Malo, Histoire d'Haiti,
Loeve Veimars, Chronologie Universelle,
Barthelemy, Voyage d'Anacharsis,
Roux de Rochelle, Histoire et description des Etats Unis, avec gravures,
Voyage dans les deux Amériques, avec gravures
De Barante, Histoire des Ducs de Bourgogne,
Bignon, Œuvres diverses,
Vie privée de Louis XV 4 vols.;
Balby et Mitchell, Géographie—divers atlas,
Bouillet, Dictionnaire d'Histoire et de Géographie,
Géographie et description de Paris, 5 vols.,
J. B. Say, Traité d'Economie politique, Arnould, Isnard, Blanqui, Simonde de Sismondi, Malthus, Michel Chevalier, &c.
De Tocqueville, Azais, Jefferson (mélanges), Benjamin Constant, Mirabeau, Dupin, Volney, Platon, Charron, Pascal, Lamennais, Machiavel, Charles Dupin, Voyage dans la Grande Bretagne, Descartes, La Reybaud, étude sur les Réformateurs, Paul Louis Courrier.
Rousseau, Voltaire, Montaigne, Cervantes, Rabelais, Molière, Beaumarchais, Racine, Cicéron, Boileau, Fenelon, Bossuet, Bernardin de St. Pierre, Teophraste et Labruyère; Testament politique de Colbert, La logique de Port Royal, la Grammaire des grammaires; Victor Hugo, le Compère Mathieu, Lafontaine, le Dictionnaire de l'Académie, Boiste, Dictionnaires Anglais et Espagnols, Théorie du Calendrier, &c. Moreau's Digest, Russell, on Crimes, Starkie, on Evidence, Blackstone, Chitty on Bills, Livingston's Codes, Conkling Laws of the U. S.
Merlin question de droit, Code Civil, annoté, in 8o. Paillet, droit français; Code de Commerce, Locré, esprit du Code Civil; Toullier, Commentaires sur le Code Civil, Pothier, Œuvres complètes, Domat, Institutes avec traduction par Ducaurroy; Camus, Lettres sur la profession d'avocat avec bibliographie, Ferrière, Histoire du droit Romain, Burlamaqui, Beccaria, Vattel, Bentham, Montesquieu, Coutume de Paris, Ortolan, cours de Législation comparée, Bulletin des lois de 1789 à 1840, &c.
Pour vendre cette bibliothèque en bloc, on serait disposé à faire un sacrifice considérable.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 17 mars

Marchandises Sèches.
FETTER & BOYD,
No. 79, rue Gravier.

VIENNENT de recevoir un très grand et élégant assortiment de Marchandises de Printemps, d'un nouveau goût, telles que
Linons, jaconat de fantaisie, mousseline imprimée, baltorine, guinghams, mouchoirs barège noir et de fantaisie, indiennes et soieries d'un nouveau style, cotonnade bleue, à carreaux et imitation, ginga, drilling, denims, cravates, étoffes rayées à chemises, ginga à tablier, coutil bleu, toile pour serviettes, linge de table, coton blanc et écru, serviettes, nappes damassées, tapis de table [illegible], osnaburgs, [illegible] de coton [illegible] à draps et à chemises, écrue et blanche 3/4 et 12/4, Stripes Choctaw et Géorgia, tabliers en coton, bas et mitaines, gants, mouchoirs soie de fantaisie, cravates, bretelles, chemises en soie et mérinos, chaussettes en coton, dentelle, entre deux, rubans, soie, crochets, boutons, coutil à matelas, [illegible] de coton, [illegible], épingles, fil coton en pelotes, mouchoirs pour Indiens et à nègres, mouchoirs soie et laine, mélangés, velvetines, diapré de Russie, etc. etc.
Le tout offert en vente à très bon marché pour du comptant, ou de bons billets. 17 mars

Conduit aux épaves du 3me district de la 2nde municipalité, situées à l'encoignure des rues Robin et Annonciation, une petite jument couleur rouen, de [illegible] d'environ 13 mains de haut, marquée sur la cuisse gauche C. E. L. Un mulet noir, marqué d'une manière illisible, sur la cuisse gauche, cicatrisé à la tête et ferré des quatre pieds. S'ils ne sont pas réclamés sous [illegible] [illegible] ils seront vendus pour la paie. E. [illegible] Chartres encanteur public. L. BEELMAN,
17 mars—3m10 1er lieutenant de la garde de nuit

EPAVES—Les épaves de la 3me municipalité sont situées rue de l'Esplanade entre les rues Claiborne et Derbigny. 17 mars—3

CONDUIT à la geôle de la 3me Municipalité ISAAC, nègre d'environ 16 ans, taille de 5 pieds 4 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Whitman. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais.
17 mars—1m A. H. ELDRIDGE, gardien

CONDUIT à la geôle de la 3me Municipalité CHARLES, nègre d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 3/4 pouces, se disant appartenir à M. R. [illegible]. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais.
17 mars—1m A. H. ELDRIDGE, gardien

CONDUIT à la geôle de police de la 2de. Municipalité, JIM, griffe âgé d'environ 37 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir à M. Lewis. Le propriétaire est prié de venir le retirer, en prouvant sa propriété et en payant les frais.
A. H. ELDRIDGE,
17 mars—1m Gardien

CONDUIT à la geôle de police de la 2de. Municipalité, GEORGE, nègre d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Crane de Lafayette. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais. A. H. ELDRIDGE,
17 mars—1m Gardien

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Grenada, 40 demi barils, 24 quarts grands maquereaux No. 1, 40 quarts idem, 40 barils grands maquereaux No. 3, 30 demi barils et 30 quarts maquereaux No. 2, 10 tambours morue, 5 demi dito idem, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
17 mars 49 Commune

BALAIS EN PAILLES—100 douzaines, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
17 mars 49 Commune

FROMAGE DE L'OUEST—500 caisses de première qualité, à vendre par
17 m HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

BEURRE DE L'OUEST—300 brillots; 75 barils et 50 sacs pommes sèches, à vendre par
17 m HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

HARENGS—100 barils et 10 demi barils dito, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
17 m 49 Commune

HUILE D'OLIVE—125 paniers huile de Flagnol, à vendre par
HARROD, DARLING & Co,
17 m 49 Commune

TRAITEMENT RASPAIL.

LES soussignés, seuls dépositaires autorisés par Mr. F. V. Raspail, offrent à vendre à MM. les pharmaciens et au public en général,
Le Manuel annuaire de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestique par F. V. Raspail.
Aussi.—Tous les médicamens indiqués dans ce traité.
Nota—Ce traitement obtient en Europe un succès prodigieux et mérité. F & J LACOSTE,
9 mars—30 105 Royale

AUX DAMES!
Modes nouvelles de printemps, en rubans, dires fraiches et du dernier goût, [illegible] importation directe, à vendre en gros et [illegible] rue de Chartres. Robes de [illegible] nouveau genre, 10 caisses de [illegible] chées, ginghams, mousseline de [illegible] gants do, nouveau genre; rubans, [illegible] chapeau de paille d'Italie, [illegible] cols, chemisettes, barege, [illegible] rine, broderies, &c. &c. [illegible] STILLMAN & Co,
16 mars—2 in 61, Chartres

OMBRELLES.
300 douzaines Ombrelles Polka, nouveau style, figurées et rayées; petites ombrelles marquises pour demoiselles; à franges do; De la Reine de Chine, do; de toutes nuances et les plus choisies qui aient jamais été importées de France. A bas prix, pour du comptant, chez STILLMAN & Co, 61, Chartres
Les Dames feront bien de venir examiner ces articles, avant d'acheter ailleurs. 16 mars—2m

TRUFFES.
LE soussigné offre à vendre au débarquement du navire Meguntinook venant du Havre,
40 boîtes Truffes Pures du Périgord,
100 demi boîtes, do do.
9 mars CHARLES DUFOUR, 11, rue Conti.

COLLEGE MAÇONIQUE.
Etabli sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 30 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La Faculté est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir:
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collége par année, 30
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.
D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.
Pour plus amples informations, s'adresser au
Révérend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur.
A. W. GAZLAY, secrétaire,
[illegible] Blair, agent pour la Louisiane, chez [illegible] Scott & Cie, No. 60 rue du Camp, Nlle. Orléans.
[illegible] Owens & Co., Maunsel White & Co.; [illegible] U.; Rayburn, Scott & co. N. Orléans; [illegible] Baton Rouge, Le.; Thomas R. Patton, [illegible], Le.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, [illegible] St. Louis, Mo.; Wil. B. Stewart, [illegible] Esq., Louisville, Ky.; Mason Pilcher, [illegible] Attakapas.
20 déc—6m

JOHN M'CARTY, [illegible]
No. 136, [illegible]
VIENT de recevoir un [illegible] assortiment de Garnitures françaises [illegible] Aussi! Pompes [illegible] [illegible]

Chrestomathie de la Litterature Française.
PAR CASIMIR LADREYT.

SOUS ce titre on vient de publier un beau choix de morceaux en vers et en prose de 176 des meilleurs écrivains français dans tous les genres de litterature, depuis 1530 jusqu'en 1846, avec une notice biographique, littéraire et bibliographique sur chaque auteur, le tout disposé dans l'ordre des dates, en 1 vol. in 12, et destiné à l'usage des colléges et des maisons d'éducation de l'un et de l'autre sexe. Cet ouvrage qui manquait et dont le but est de rendre l'étude de notre langue moins aride et plus profitable, a réuni les suffrages de tous les professeurs qui l'ont vu, depuis Boston jusqu'à la Nouvelle Orléans inclusivement, et l'on pense que cela peut tenir lieu de tout commentaire. En vente à la librairie française de
16 mars J. F. LELIEVRE, Eng. Royale & St Anne.

F. V. RASPAIL.
MANUEL ANNUAIRE de la Santé ou Médecine et Pharmacie domestiques, 1 volume in 16o, en vente chez VICTOR HEBERT, Libraire,
16 mars 149 rue de Chartres

HISTOIRE DE LA LOUISIANE,
PAR CHARLES GAYARRÉ.
PRESENTEMENT en vente à la Librairie de
28 fev VOR. HEBERT, 149, Chartres.

ENFANT PERDU—Un petit garçon de quatre ans, du nom de Samuel Bovan, s'est égaré hier soir. Il était vêtu d'un gilet rond en velour, pantalon blanc, à raies bleues, et d'un tablier en toile grise, il avait un chapeau rond en fourrures. Celui qui pourra donner des informations sur cet enfant, à *Alexander Bagget*, rue Girod, près l'encoignure Baronne, recevra les remerciements de ses parents et une récompense libérale. 16 mars—1

AU GRAND RABAIS
VENTE AU COMPTANT,
Encoignure Royale et Orléans.

ATE. BARRAUD, coiffeur parfumeur, a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la ville et de la campagne, que voulant partir pour France, il mettra en vente lundi, le seize mars, toutes les marchandises en son magasin au grand rabais. Il prie bien les personnes de croire que la grande quantité de parfumerie ainsi que ses autres articles, sont dernièrement reçus, le tout garanti, rien n'étant fabriqué chez lui. 16 mars—6f

A VENDRE A L'AMIABLE—Le soussigné offre à vendre un établissement de GROCERIES, bien achalandé, situé à l'encoignure des rues St. Philippe et Dauphine. Cette vente a lieu pour cause de déménagement. Pour les conditions, s'adresser à Mr. J. FISSE, sur les lieux.
16 mars—5

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART—Quelques domestiques de valeur parfaitement garantis, cuisinière, blanchisseuse, domestique de maison, palfrenier et cocher.
Un bon mobilier, composé de lits, armoire à glace, divans, fauteuils, meubles de salon, pendules, glaces, bureau, bibliothèque, avec une variété d'ouvrages de médecine choisis et l'Encyclopédie des gens du monde en 44 volumes, terminée depuis 6 mois.
Un CABRIOLET en bon état et un excellent CHEVAL.
S'adresser rue Royale, No. 247. 16 mars—5

L. M. RICHARD, 33 rue de la Douane.
OFFRE à vendre en gros les articles reçus par les navires Meguntincook et Corsica, du Havre.
5 caisses jaconats Sulfus, Mieg & Co, dessins de cette saison.
2 do métinos, drap d'été noirs, gros verts et bleu Nemours.
1 do mouchoirs batiste à ourlets à baguettes.
1 do mousselines blanches, suisse, à carreaux, brochées et brodées.
1 do Cols brodés en pièces, très riches.
4 do coutil fantaisie à très bas prix. 16 mars

A VENDRE par les soussignés en gros et demi gros
Toile de Russie, jaconats (nouveauté).
Lasting noir pour cordonnier, coutil fantaisie.
Services de table, damassé pour serviettes.
Damassé pour nappes, toile d'Irlande par fil.
Mousseline suisse unie, gants et mitaines en filets.
Foulards de soie riches, bria blanc et gris en fil.
Mouchoirs de batiste, etc. etc.
16 ms DAVID & CHAPUS, 23 Chartres

LE soussigné vient de recevoir par le navire Meguntincook, du Havre, ainsi que par différens navires venus de divers ports des Etats-Unis, les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix excessivement modérés pour du comptant
Mérinos noir uni triple chaîne, pour redingottes,
Mérinos noir façonné, dernier genre pour pantalons,
Popeline, dito en couleur, qualités assorties,
Jaconats imprimé nouveaux dessins,
Balzorine Organdi, Palmiriennes, et tissu Marquise,
Mouchoirs batiste unie, dito avec ourlet à jours,
Mouchoirs batiste brodés garnis en valenciennes, mouchoirs brodés, parapluies pour hommes, et demi para[pluies] [illegible] pour demoiselles, bas de soie, noirs, dito filoselle,
Gants soie noirs, dito filoselle, dito filet,
Mouchoirs, noires et blanches; crêpe noir et blanc
Echarpes barège, noires dito en mousseline laine,
Voiles barège noirs et verts,
Voilettes, dentelle France et Bruxelles, noires et blanches.
Tabliers en guinghams, français et écossais,
Bretagne, platilles, toile d'Irlande, Toile de Paris et écru [illegible], toile à draps de 9/4 et 12/4, et cuisse blanche,
Indiennes Merrimack bleu indigo,
Ditto fond blanc pour le printemps,
Mousseline suisse unie, dito à carreaux,
Mousseline brodée au tambour et aux crochets, pour robes, brin fil à moustiquaire, uni et à carreaux,
Porte de Manille, pour jupes; crinoline en pièces pour jupes, jupes crinoline, toutes faites de 5 lés,
Damiers à carreaux rouges et bleus pour rideaux,
Barège noir et vert en pièce, barège imprimé pour robes,
Perkale blanche depuis 61 25 la pièce jusqu'à $4,
Perkale à doublure en couleurs assorties,
Tarlatane, mousseline noire et en couleurs,
Services de table, damassés et unis, serviettes blanches et grises, ouvrées de Russie, dito œil de perdrix,
Imitation mouchoirs madras; mousseline laine, noirs en 3/4 et en 5/4, étamine et alpaca noir,
Coutil fil blanc, dito en couleurs; toile grise, et coutil gris, jonnade et crème de Perse
Ainsi qu'une infinité d'articles trop longs à détailler.
16 mars D. B. MACARTY, 120 Bourbon

LE soussigné offre à vendre en magasin les articles suivans
50 barriques vin ordinaire de Bordeaux, Montferrand,
40 do do Marseille
30 tierçons vin blanc,
15 pipes rhum de la Jamaïque
3 pipes genièvre de Hollande,
10 barils Brandy de New-York, 15 do genièvre do
10 barils rum de New York, [illegible]
15 do brandy do
10 barils vieux Monongahela whiskey
50 caisses Chateau Margaux,
50 caisses St Julien Medoc, 75 do St Estephe,
50 caisses vin ordinaire,
40 caisses Curaçao, 60 caisses marasquino,
150 do liqueurs assorties,
50 caisses sirop de Limon et d'orgeat,
100 do Kirchenwasser, 50 caisses fruits au vinaigre,
50 paniers huile d'olive superfine,
30 paniers huile, d'olive,
50 barils vin de Porto, 30 barils vin de Madère,
10 barils vieux Madère,
4 demi pipes eau de vie de La Rochelle,
4 demi pipes vieux cognac fine champagne;
40 demi pipes Cognac Pellevoisin,
A vendre par
P. LONGIS, No. 116 rue Royale

OPORTO—50 barils vin d'Oporto, à vendre par le soussigné, en débarquement de la barque Dana, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. P. LONGIS,
9 mars 116, rue Royale

CIGARES—50 milliers cigares de la Havane, véritable marque Dos Amigos, à vendre par P. LONGIS
17 mars No. 116, rue Royale.

PORK—50 barils Mess Pork, à vendre par P LONGIS
2 mars No. 116 rue Royale.

TABAC—18 balles Vuelta de Abajo, nouvelle récolte en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, et à vendre par L CANTIN,
16 mars 43 Gravier

CHAUX—500 barils chaux du Missouri, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
16 mars 92, Tchoupitoulas

TABAC Vuelta de Abajo, tripes et capes, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par
16 mars ED. CLAGUE, 29 Gravier

TABAC de la Havane, tripes et capes, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par
16 mars ED. CLAGUE, 29 Gravier

SUCRE de la Havane—Blanc, jaune et brun, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par
16 mars ED. CLAGUE, 29 Gravier

REGALIAS—5000 Rionda, Regalias, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
16 mars 92. Tchoupitoulas

TABAC à fumer—300 douzaines tabac coupé fin, à fumer, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
16 mars 92 Tchoupitoulas

FARINE—304 barils des meilleures marques de l'Aigle, de St Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
16 mars 34 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine Illinois des meilleures marques de Ruggles, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
16 mars 34 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine du Missouri, des moulins à vapeur, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
16 mars 34 Tchoupitoulas

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
16 mars 34 Tchoupitoulas

PORC—30 barils porc mess, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
16 mars 34 Tchoupitoulas

VIN de Chalogne—34 pipes, à vendre par
16 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

VIN Muscat de Frontignan—250 caisses, à vendre par
16m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

LIQUEURS ASSORTIES—250 caisses, à vendre par
16 m AUG. MOLIER, 90 St Louis

CERISES à l'Eau-de-vie et au Jus.—50 caisses, à vendre par 16 m AUG. MOLIER, 90 St Louis

BOUCHONS—Bouchons fins et surfins par balles de 30 mille et 10,000, par sacs de 1000 et 500, à vendre par
16 mars AUG. MOLIER, 90, St Louis

BOUTEILLES vides—180 paniers, à vendre par
16 m AUG. MOLIER, 90 St Louis.

SARDINES à l'huile—4000 boites et demi dito, de la marque bien connue B. Guillour, à vendre par
16 mars AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

VIN de Sicile—80 barils et quarts, à vendre par
16 m AUG. MOLIER, 90 St Louis

VIN de Malaga—80 barils, à vendre par
16 m AUG. MOLIER, 90, St Louis

VIN de Champagne—600 paniers des marques de l'Etoile et de l'Aigle, à vendre par
16 mars AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

HUILE d'Olive—2000 paniers et caisses huile de Marseilles et de Nice, grandes bouteilles, à vendre par
16 mars AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS—2000 caisses en magasin, formant un assortiment complet de marchandises de saison, à vendre à des conditions à la convenance des acheteurs par G. W. DUNBAR,
12 mars 30, Douane

SUCRE HAVANE, blanc et Jaune, reçu par l'Empresario, en magasin et à vendre par EDW. CLAGUE,
12 mars 29, Gravier

TABAC Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par
EDW. CLAGUE,
12 mars 29 Gravier

CHAMPAGNE—A vendre au débarquement du navire Corsica, du Havre, 25 paniers vin de Champagne de la marque Fountain Brand, vin de propriétaire, à vendre par
LOBSON & SILVESTRE,
12 mars 38 rue de Chartres

ARGENTURE AU GALVANISME—Reçu par le navire Meguntincook, du Havre, un nouvel assortiment d'Argenture galvanisée par le procédé Ruolts & Elkington, à vendre par LOBSON & SILVESTRE,
12 mars 38 rue de Chartres

OMBRELLES! OMBRELLES!
EN débarquement du Léonidas du Havre, à vendre par le soussigné, 36 douzaines ombrelles, genres assortis.
9 mars O. TALAMON, 44, Chartres

EN débarquement du Léonidas du Havre, à vendre par le soussigné, 3 caisses ombrelles assorties.
[illegible] O. TALAMON, 44, Chartres

[illegible]

LA STATUE DU CHRIST,
EN IVOIRE,
NE restera exposée à la GALLERIE NATIONALE, No. 13, rue St. CHARLES que peu de temps.
Entrée—50 cents, y compris l'entrée à la galerie de Peintures. Billets pour la saison $1
Les personnes abonnées à l'entrée de la galerie seront admises à moitié prix.
Heures d'exhibitions—De 9 heure du matin à 3 de l'après midi, et de 4 à 10 heures du soir 9 mars—1

M. G. BOYER, chef d'Institution, rue Conti, à l'honneur de prévenir les parents de ses Elèves, que M. JACOB HERR est chargé de la collection de ses comptes
12 mars

HABILLEMENTS D'ETE,
EMPORIUM DU SUD, 123, RUE DE LA VIEILLE LEVEE
JE reçois maintenant, directement des manufactures de New-York, les articles ci-après, par les navires Orleans, Vicksburg et Oswego:
Habits et Redingottes de drap d'été, noir, brun et de fantaisie, mérinos et cachemire d'été
Habits de travail en mérinos et différentes étoffes de fantaisie.
Pantalons en mérinos, coutil fil, ginga, etc., que je vends à bon marché pour du comptant.
JOHN BELLOW, Jr
P. S.—La coupe et la façon de ces habits ne peut pas être surpassée en cette ville. 12 mars

AU MAGASIN FASHIONABLE,
RUE DE CHARTRES No. 123.
LES soussignés reçoivent par les navires Queen Victoria et Leonidas, du Havre, leur assortiment de Marchandises de printemps et d'été. Leur associé Cordeviolle, maintenant à Paris, a porté les plus grands soins aux choix des Nouveautés les plus récentes. L'attention des amateurs est sollicitée respectueusement pour les marchandises suivantes
Pour Habits.
Drap reduit noir, bronze, bleu, cap de Maure et autres couleurs de mode;
Cachemirettes Extra de toutes couleurs
Merinos de toutes les nuances.
Pour Pantalons.
Casimirs d'été, grande nouveauté, noir, bleu et couleurs de mode,
Merinos unis et façonnés, noir et couleurs de mode,
Coutils anglais et français, blanc et couleurs de mode, à dessins très variés, dernières nouveautés, provenant des meilleures fabriques.
Pour Gilets.
Bazin anglais, blanc extra fin, Bazin français, couleurs de mode, nouveaux dessins, à raies, à carreaux et cachemires de toutes les nuances;
Soies pour gilets d'été, de dessins assortis,
Cravates de batiste d'Ecosse crousée, nouveau genre
Foulards vrai corse, dessins nouveaux;
Caleçons de toile à corsets;
Gants de soie de toutes couleurs, de fil écru, de fil d'Ecosse &c. Bretelles de soie, &c.
12 mars CORDEVIOLLE & LACROIX

Marchandises nouvelles, de saison.
Bel assortiment de Barège nouveau, Balzorines, Mousseline d'Orléans, Organdies, Batistes rayées et à carreaux, Jaconats et Cambrics.

C. M. SIMPSON, 33, Chartres, encoignure Douane, vient de recevoir de France, un grand assortiment de marchandises nouvelles, détaillées plus bas, et sur lesquelles il appelle l'attention des acheteurs:—1 caisse mousseline extra riche d'Orléans 2 caisses bareges de Paris do do, 1 caisse Balzorine do do, 1 caisse bareges rayées do do, 1 caisse robes extrêmement riches; 3 caisses jaconat, batistes et linons 2 caisses bareges bon marché, provenant d'encans, 2 do mousselines et linons do do. Toutes ces marchandises sont d'importations récentes et sont à vendre à des prix modérés. 12 mars

GENIEVRE Hollande—15 pipes genièvre de Hollande d'importation directe, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 m 11 et 15 St Louis

LIQUEURS—50 barils brandy américain, 1ere preuve, 12 barils idem, 4e preuve, 55 barils genièvre 1ere preuve, 24 dito rhum, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 m 11 et 15 St Louis

CHANDELLES—100 caisses chandelles de suif, de Winchester, 4, 5, 6, 8 et 10 à la livre, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 m 11 et 15, St Louis

CIGARES Havane—17 milliers cigares pressés, dont [illegible] Regalias, 1re et 2de; 12 milliers Millars, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 m 11 et 15, St Louis

MIEL—7 barils miel de qualité supérieure, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 m 11 et 15 St Louis

VINS—10 barils vieux Madère, 24 barils Ténériffe, 4 barils Madère de Marseille, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
9 m 11 et 15 St Louis

AVIS aux Marchands de la Campagne—Un grand assortiment de drogues à vendre pour la saison [illegible] Indigo pour la cotonnade; couperose, crème de tartre, [illegible] jalap en poudre, du calomel, [illegible] sulfate de quinine français, [illegible] purgatif de Leroy, véritable; vomi purgatif de Leroy [illegible]
10 mars Encoig. Condé et St Philippe

AVIS—Les soussignés s'étant convaincus que [illegible] personnes vendaient du vin de la Gironde sous le nom de [illegible] CHARRETTES dans cette ville, et principalement [illegible] à bord des steamboats, [illegible] vin de ne se sont jamais servis de CHARRETTES [illegible] cette occasion pour [illegible] des bateaux qui désireraient des [illegible] à s'adresser à eux directement
LOREILHE & Co,
10 mars Encog. Royale et Douane

FROMAGES de Gruyères—6 meules venant de débarquer, de Yeruse et Lecoultre, à vendre par
LOREILHE & Co,
10 mars Encog. Royale et Douane

BELLE Mousseline Batiste d'Ecosse—Les soussignés reçoivent par le navire Meguntincook du Havre 6 caisses mousseline riches dessins, 6 de batiste d'Ecosse nouveau genre, 5 balles coutil de fantaisie, 5 caisses mérinos; 1 do cachemire d'été, 5 do cravattes, 3 caisses de printemps, aussi en magasin, un assortiment complet de marchandises anglaises, françaises, allemandes et suisses pour le printemps, à vendre à des conditions très accommodantes.
M. DE GOER & RIFFLARD,
9m 21 Magasins

A VENDRE—UN TERRAIN situé rue du Congrès au faubourg Delord. S'adresser à M. ZAMORA, No. [illegible] rue Bienville.

EDW. CLAGUE—Importateur des Produits de la Havane, No. 29, rue Gravier.

SUCRE Havane—A vendre par
7 mars EDW. CLAGUE, 29 Gravier

BEUF MESS—10 demi barils pour la consommation des familles, reçus par le steamer Ohio Belle, à vendre par
10 m J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levee

CHANDELLES STEARINES—35 demi caisses, gros assortie, à vendre par
10 m J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levee

LES soussignés ont reçu par le navire Meguntincook du Havre
15 douzaines paons verniés.
10 do do cireas, à vendre à bon marché par
M. DE GOER & RIFFLARD,
10 mars 21 rue des Magasins

WHISKEY Bourbon—10 barils vieux whiskey à vendre par J. & R. BUCHANAN & Co,

TOILE d'emballage, corde et ficelle de différentes qualités, en magasin et à vendre par
10 mars G & R BUCHANAN & Co

FIL de carre—30 rouleaux à vendre par
10 mars G & R BUCHANAN & Co

EAU-DE-VIE de peches—40 barils, à vendre par
10 mars G & R BUCHANAN & Co

CIGARES communs—4 caisses, à vendre par
10 mars G & R BUCHANAN & Co

EAU-DE-VIE—6 demi pipes marque Otard, Dupuy et A Seignette, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
10 mars

BOUCHONS—2 balles bouchons à vendre par
10 mars G & R BUCHANAN & Co

SUCRE de la Havane—400 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 mars 26, Vieille Levee.

MIEL—12 barils miel blanc de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 mars 26, Vieille Levee

SAVON—300 caisses savon Winchester, en débarquement de l'Alhambra, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 mars 26, Vieille Levee

BLANC de baleine—100 caisses à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
7 mars 26, Vieille Levee

RECU par le "Queen Victoria" du Havre, 2 caisses Mousseline pour robes, nouveau genre; 4 do Mousseline satin blanc rayé, à vendre à bon marché, au No 48, rue Bienville FK. PERRET, 7 mars

SUCRE DE LA HAVANE—40 caisses jaune et brun à vendre par B. VALLS,
7 m 26 Commune

CIGARES de la Havane—100,000 des meilleures manufactures importés et à vendre par B VALLS,
7 m 26 Commune

GRAINES pour oiseaux—20 sacs à vendre par
7 m B VALLS, 26 Commune

GENIEVRE de Hollande—4 pipes, à vendre par
7 m B VALLS, 26 Commune

BOUCHONS—70 000 à vendre par B VALLS,
7 m 26 Commune

AMANDES—Amères à vendre par
7 mars B VALLS, 26 Commune

NOIR ANIMAL—25 barils, qualités supérieures de Philadelphie à vendre par B VALLS,
7m 26 Commune

HUILE d'Anis à vendre par B VALLS,
7m 26 Commune

NATTES d'Alicante—30 balles à vendre par
7m B VALLS, 26 Commune

GINGEMBRE sec et confit, à vendre par
7 m B VALLS, 26 Commune

VIN doux de Malaga—38 quarts de pipes, à vendre par
7m B VALLS, 26 Commune

TABAC de Cube et de la Vuelta, capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
6 m 20, St Louis.

COTONNADE—2 caisses de cotonnade française, à vendre par F PERRET,
6 mars 48 Bienville

MOUSSELINES SUISSES—Un nouvel assortiment de mousselines à raies et à carreaux à bon marché pour du comptant, à vendre par F PERRET,
6 mars 48 Bienville

MOUCHOIRS MADRAS—Cravattes de jaconat, chales blancs brodés, en grand assortiment, à vendre par
6 mars F PERRET, 48 Bienville

DEMANDE D'INFORMATION
SI Mr. LAZZAROVICH, de Sabioncello, en Dalmatie, est encore en ce pays, il est invité à se présenter ou à envoyer son adresse à MM. Dutilh & Cousinery, à New York, qui ont à lui communiquer quelque chose qui lui est avantageux. 24 fev—30

Quincaillerie à bon marché.
LE soussigné se retirant positivement du commerce de quincaillerie offre en vente à des prix excessivement réduits, toutes les marchandises contenues dans son magasin, connu sous le nom de LeBeau & Charbonnet, rue de la Vieille Levee, entre Conti et Bienville, No 44.
Cette vente étant positive, les marchands de la ville et de la campagne, les planteurs, les entrepreneurs, les ouvriers et les particuliers, y trouveront leur avantage tant pour les prix que pour la qualité des marchandises.
16 fev—60f LOUIS LEBEAU.

EN magasin et à vendre par le soussigné:—2000 caisses vin de diverses marques, 1500 caisses de 24 demi bouteilles dans chaque, 200 caisses vin blanc en grandes et demi-bouteilles, B. V. BARRETT,
6 mars 26, Vieille Levée et 24 Gravier

EN magasin et à vendre par le soussigné:—[illegible] caisses [illegible]

[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la 3me. Municipalité.
Séance de Lundi 9 Mars 1846.

Ordonnance concernant les animaux épaves dans les limites de la municipalité No. 3.

Art. 1er. Il est ordonné par le conseil de la Municipalité No. 3, qu'à dater de l'adoption de la présente ordonnance, il sera nommé par le Conseil, pour l'espace d'une année, un gardien des animaux épaves, qui devra arrêter ou faire arrêter et conduire ou faire conduire au lieu désigné à cet effet, tous les animaux errants dans les limites ci après décrites:
Dans cette partie du 1er. district compris entre les rues de la Levee, Esplanade, St. Avid, Champs Elysées et Claiborne.
Dans cette partie du 2d. district compris entre les rues de la Levee, Champs-Elysées, Josephine et Enghein.
Dans cette partie du 3me. district compris entre les rues de la Levee, Enghein, Bon Enfans et Independence.
Dans cette partie du 4me. district compris entre les rues Claiborne et Esplanade, le Chemin du Bayou, le Chemin de Gentilly et la rue de la Terpe.
Art. 2. Tout propriétaire d'animaux ainsi arrêtés sera passible d'une amende de $2 par tête, dont la moitié sera au profit de la municipalité et l'autre moitié au profit du gardien.
Art. 3. Il sera du devoir dudit gardien d'entretenir à ses frais des écuries convenables pour y tenir les dits animaux, et en outre de l'amende précitée, il sera alloué audit gardien une somme de $1 par mois et les propriétaires des animaux arrêtés en vertu de cette ordonnance, paieront audit gardien la somme de quarante cents par jour pour la nourriture de chacun des animaux conduits aux épaves, lesquels devront être nourris en conséquence.
Signé, G. W. LEWIS, Recorder
Approuvé le 14 mars 1846.
Signé, E. MONTEGUT, Maire
Pour copie conforme,
16 mars G. LE GARDEUR, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conseil de la 3me. Municipalité.
Séance de lundi 9 Mars 1846.

RESOLU que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances relatives aux animaux épaves dans les limites de cette municipalité, sont et demeurent abrogées.
Signé, G. W. LEWIS, Recorder.
Approuvé le 10 Mars 1846.
Signé, E. MONTEGUT, Maire.
Pour copie conforme,
16 mars G. LE GARDEUR, Secrétaire.

RICHARD HAGAN—A. PIERCY ROBERTSON, ALEX. STUART.
RICHARD HAGAN & Co.
NÉGOCIANS-COMMISSIONNAIRES EN GÉNÉRAL,
EN GROS ET EN DETAIL,
6 mars—30 No. 12, Canal Street Row

LES soussignés informent les Dames de la Nouvelle Orléans qu'ils ont reçus par les derniers arrivages de France et du Nord, les marchandises suivantes, qu'ils livreront à des prix très modérés.
Jaconats nouveauté, bareges, balzorines, batiste d'Ecosse, de linde, indiennes claires, linon uni, ombrelles de fortunes les plus nouvelles, se fermant seules, organdi blanc, bleu et rose, mousseline Suisse unie, à raies, à carreaux et à fleurs, gants et mitaines en filet, gants de peau, première qualité, toile de Paris, jaconas et nansou blanc, mouchoirs de batiste uni, à ourlets, rivierent garni, rubans mode pour chapeaux et ceintures, chapeaux de paille.
Aussi—en mains, un grand assortiment de toile d'Irlande pur fil, à l'usage des familles.
DAVID & CHAPUS,
9 m Encoignure Conti et Chartres

Charbon de Pittsburg à 80 cents le baril,
(RENDU).
LE soussigné offre de vendre à domicile du charbon de Pittsburg, première qualité et sans poussière, à quatre vingt cents le baril, à vendre à la volonté des acheteurs le deux à dix barils (sans frais de charroi).
A vendre en outre, (en gros) un chaland contenant 2500 barils de charbon, à un prix très modéré
Aussi, 500 barils charbon convenable aux forgerons, et 125 barils de chaux de Thomaston.
J. FELIX COLBUS,
9 mars—12 109, rue Toulouse.

Charbon à cinq escalins le baril.
UN chaland chargé de Charbon supérieur, est actuellement en déchargement sur la Levée, en face du clairon à coulisses de Pontchartrain. On le vendra à cinq escalins, à prendre non moins de dix barils. 7 mars

Charbon de Pittsburg à une piastre.
CHARBON de Pittsburg, passé à la crible, à l'usage des familles, à une piastre le baril, délivrable à domicile sans frais de charroi.
ROBT. MURPHY, 62, Vieille Levée.
6 mars ou 62, Vieille Levée.

A VENDRE à des prix réduits pour solde des présentes consignations
2 caisses étoffe à moustiquaires blanche et à carreaux, 10 verges à la pièce, 4 balles do unie et écrue, 4 caisses Britanias ayant droit au drawback; 4 caisses 10 à coudre pour tailleurs, patente, 6 caisses linons fil, ayant droit au drawback; 4 caisses toile à drap 9/4, 10/4, 11/4, 12/4, 5 caisses mousseline blanche assortie, 1 caisse cols brodés, 2 caisses linge de table en fil, 5 caisses mouchoirs de batiste, 2 caisses mouchoirs madras, 5 caisses coutil uni et de fantaisie, à vendre par SMITH BRYAN,
9 mars 26, Douane

HUILE—20 barils huile de Tanneurs, 15 do huile blanc de baleine, d'hiver épurée, à vendre par
9 mars SMITH BRYAN, 26, Douane

CHALS! CHALS!—Le soussigné vient de recevoir 1 caisse de chals et d'écharpes riches, pour printemps, savoir: chals de crêpe blanc, chals de barège, do chals en dentelle 10/4 étoffes en barège blanches et de couleur, écharpes noires en soie.—Aussi, un grand assortiment de collerettes et bonnets en mousseline brodée et en dentelle.
14 mars M. E. DAVOCK, 26, Chartres.

ABSYNTHE—Véritable absinthe suisse de première qualité, à vendre par
14 mars F. PERRET, 48 Bienville

KIRSCH—Véritable kirsch de la Forêt noire, à vendre par F. PERRET,
14 mars 48, Bienville

CHAMPAGNE première qualité, à vendre par
14 mars FK. PERRET, 48, Bienville

A VENDRE par les soussignés:—6 caisses toile de Paris, pur fil, à l'usage des familles; 2 do toile de Paris, 3 do mouchoirs batiste fil; 1 do coutil français, 500 M. aiguilles de Warrins; 2 caisses jaconat français nouveauté; 20 cartons dentelles, différentes largeurs.
12 m DAVID & CHAPUS, 23 Chartres

A vendre pour cause de départ.
UNE très jolie pendule pour salon, genre moderne, avec coupes et candélabres, formant l'assortiment de la garniture; une belle glace premier choix, et un jeu de comptoir de tapisserie pour salon, chambre à coucher, salle à manger et cabinet.
Tous les objets viennent d'être reçus par le navire Meguntincook, du Havre, et sont offerts en vente au plus offrant pour cause de départ, s'adresser à
13 mars FOURCADE & Co, 13 Canal

DEPOT GENERAL DE L'EAU DE BROCCHIERI, CHEZ E. LAVENERE, pharmacien, encoignure Casacalvo et Français, 3me Municipalité. 13 mars—1fr

LIQUEURS—4 pipes eau de vie Allemande, 14 barils do eau de vie de la marque Seignette, en débarquement du navire Wabash, à vendre par
13 mars ROBERTS & HALL, 75 Magasins

SUCRE DE LA HAVANE—Jaune, reçu par le brick Empresario, à vendre par R. CAHUZAC,
13 mars 34 Vieille Levee

CIGARES DE LA HAVANE—Différentes marques, en regalias et millars, à vendre par
13 mars R CAHUZAC, 34 Vieille Levee

CHAMPAGNE—40 paniers Godinot Fort, 60 do de Lorme à vendre par
13 mars R CAHUZAC, 34 Vieille Levee

MERINOS français—3 caisses de différentes qualités dernièrement reçues par les navires du Havre, à vendre à bas prix, par R. CAHUZAC,
13 ms 34, Vieille Levee

CHAPEAUX LATANIER—30 caisses, en magasin et à vendre par FROST & Co,
13 ms 10 Magasins

CHAPEAUX—300 caisses comprenant un assortiment complet adapté pour la saison, tels que Chapeau soie, Castor, et poil ras, à vendre par FROST & Co,
13 m 10 Magasins

CHAPEAUX de Toile cirée—10 caisses, à vendre par
13 ms FROST & Co, 10 Magasins

THÉ frais—1300 paquets Impérial, Poudre à canon Hou cheng, Young Hyson, et Pouchong, en caisses et demi do. Aussi en boites de 6, 12, 15 et 14 livres, à vendre par
13 mars ROBERTS & HALL, 75 Magasins

OLIVES VERDALES—25 caisses nouvellement reçues de Boston, à vendre par LOREILHE & Co,
7 mars Encoignure Royale et Douane

CHAMPAGNE CORDON ROUGE—80 paniers, reçus directement de MM Lanson père et fils, de Rheims, par le navire Queen Victoria, du Havre, à vendre par
LOREILHE & Co,
7 mars Encoignure Royale et Douane

BARRIQUES VIDES DE VIN DE BORDEAUX—400 en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co,
7 mars Encoignure Royale et Douane

BOTTES SOULIERS ET BRODEQUINS—50 caisses en débarquement du navire Tyrian, formant un assortiment complet de marchandises de saison, de première qualité, à vendre par G W DUNBAR,
3 mars 30 rue de la Douane

EN magasin et à vendre par le soussigné
50 quarts de pipe cognac de preuve,
30 huitièmes do do do;
[illegible] B. V. BARRETT,
3 m 26 Vieille Levee, et 24, Gravier

EN magasin, &c.—3000 caisses vins de diverses marques @ $2 1/8; 1500 caisses de 24 demi bouteilles à la caisse, à vendre par
3 mars B. V. BARRETT

JACONATS Français—Le soussigné vient de recevoir 10 caisses Jaconats français, à la dernière mode; 3 do organdy, et 2 do ginghams français. Ces marchandises seront vendues à des conditions très avantageuses.
9 fev D H HOLMES, 32, Chartres

RIZ—250 tierçons, à vendre par
WOOD & SIMMONS, 90 Magasins

CHANGE sur Boston, à vendre par
11 mars RICKER & PEARSON, 62, Camp.

TOILE A VOILE de Russie—30 pouces de largeur, en magasin et à vendre par
11 m LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

VIN DE VOLNAY—15 caisses à vendre à bas prix pour clôre une facture, par
11 m LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à la convenance des acheteurs, par
11 m LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

TOILE à Voile de Coton, de la manufacture de [illegible] son, N. J., 22 pouces et 44 pouces de largeur, en débarquement du navire Charlemagne, à vendre par
11 m LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis.

EAU DE VIE de Cognac—Vieille Eau de vie de Cognac, "Castillon", à vendre en magasin, par
11 m LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis

CAFE Havane—40 sacs fin vert, en débarquement du brick Empresario, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
1 m 34, Tchoupitoulas

L'HUILE—En caisses, de qualité supérieure, à vendre par WYLIE & EGANA,
10 mars 36 Bienville

DIVERS—600 barils chaux du Missouri, 50 caisses chandelles stéarine; 200 balles et rouleaux corde et toile d'emballage; 50,000 Regalias Rionda; 10 caisses tabac à chiquer de Goodwin; 200 douzaines tabac coupé à fumer, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
10 m 92, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—10 caisses,
Cigares do, marque la Fragancia, 30,000
Guava, pâte et gelée, 4 barils
Confitures assorties, 10 caissons
Vin doc d'Espagne, 4 barils
En débarquement du brick Empresario, à vendre par
10 mars B VALLS, 26, Commune

TOILE A DRAPS—De 10 et 12 quarts de largeur, qualité très recherchée, à vendre par
NORTH & BROTHERS,
9 m Encoignure Magasins et Commune

LASTING NOIR—Un petit lot de Lasting noir, de diverses qualités, de la plus commune à la plus fine, à vendre par NORTH & BROTHERS,
9 m Encoignure Magasins et Commune

[illegible]